

## HAM-SUR-HEURE

# Ce 19 août débutera la 385<sup>e</sup> édition de la marche militaire Saint-Roch

La Saint-Roch de Ham-sur-Heure fait partie des marches reconnues au patrimoine mondial de l'Unesco, un rendez-vous qui a lieu chaque année, le dimanche après le 15 août, et qu'aucun Bourquî ne loupe.

C'est une 385<sup>e</sup> édition fidèle à la tradition qui attend les marcheurs et le public d'ici quelques jours. La Saint-Roch de Ham-sur-Heure est l'une des marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse les plus populaires. Cette année, elle aura lieu du 19 au 23 août. En tout, ce sont 15 sociétés qui défilent dans les rues des villages de l'entité de Ham-sur-Heure/Nalinnes. Voici le programme des festivités :

À 17h30 le samedi, le transfert de Saint-Roch de la chapelle en l'église paroissiale aura lieu. Le dimanche, la journée commence dès 5h du matin avec le réveil, après l'appel à 6h30, la messe aura lieu

à l'église Saint-Martin à 9h. La procession et la marche militaire commenceront à 12h et se termineront à 18h quand les 15 sociétés rentreront dans la cour d'honneur du Château de Ham-sur-Heure où se déroulera la remise des médailles commémoratives et des décorations d'ancienneté. Le départ de la retraite aux flambeaux aura lieu au même endroit à 22h.

Le lundi 21 août, la marche militaire commencera à 17h. Avant cela, les sociétés se rendront aux pieds de différents monuments afin d'y amener les offrandes. La retraite aux flambeaux aura lieu à 22h.

Le lendemain, la marche militaire parcourra tout le village de Ham-sur-Heure dès 14h. Et comme le dimanche et lundi, la retraite aux flambeaux aura lieu à 22h.

Le mercredi ce sont les forains qui mèneront la fête durant toute la



© PAULINE SCHUMACKER

journée. À minuit, un feu d'artifice aura lieu et pour clôturer les festivités, le traditionnel lancé de nounours aura lieu à 00h20. ■

## ACHÈTE MOTORHOMES

Export



7/7

Nous achetons votre motorhome  
Au meilleur prix  
Paiement bancaire / Cash

Ancien ou Récent  
Toute Marque - Tous Modèles  
Profilé - Intégrale - Capucine - Van  
Sans contrôle technique - Sans garantie  
En bon état ou à réparer

[exm@outlook.be](mailto:exm@outlook.be)

Tél : 0475-77-33-33

200427781/BF-B

AVIS OFFICIEL

WW  
NEW WIND

### Avis de publication Réunion d'information préalable (RIP) avant étude d'incidences - Parc de 4 éoliennes à Thuin

Demande de permis unique de classe 1, relative à la construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance totale maximale de 25 MW, sur des terrains agricoles situés entre Ragnies, Donstiennes et Thuillies.

Demandeur : New Wind sprl, Avenue des Dessus de Lives, 2 à 5101 Namur (Loyers)

Le demandeur informe la population qu'à son initiative une **réunion d'information préalable (RIP)** relative à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement sera organisée :

**Mercredi 6 septembre 2023 à 19h00**  
**Distillerie de Biercée, Grange de la Dîme**  
**rue de la Roquette 36 à 6532 Ragnies**

Cette réunion a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D66 §2 et D68 §§2 et 3, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit pour le **jeudi 21 septembre 2023**, à adresser ses observations et suggestions utiles à la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement :

- par écrit au Collège Communal de Thuin, Grand Rue, 36 à 6530 Thuin.
  - avec une copie à la société New Wind sprl, Avenue des Dessus de Lives, 2 à 5101 Namur.
- en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi qu'en présentant les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues après la RIP auprès du demandeur :

New Wind sprl, av. des Dessus de Lives, 2, 5101 Namur - [jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

## Demande de permis unique relative à :

La construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance maximale totale de 27,2 MW et d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et aires de montage, et la pose de câbles électriques sur le territoire communal de Thuin.



## 8.e - Liste des présences

### **ELAWAN ENERGY WALLONIE**

Avenue des Dessus de Lives, 2  
5101 Namur  
[www.elawan.com](http://www.elawan.com)

Personne de contact :

**Mr David Culot**

Project Developer

[benoit.henriet@elawan.com](mailto:benoit.henriet@elawan.com)







## Demande de permis unique relative à :

La construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance maximale totale de 27,2 MW et d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et aires de montage, et la pose de câbles électriques sur le territoire communal de Thuin.



## 8.f - Courriers des riverains

### **ELAWAN ENERGY WALLONIE**

Avenue des Dessus de Lives, 2  
5101 Namur  
[www.elawan.com](http://www.elawan.com)

Personne de contact :

**Mr David Culot**

Project Developer

[benoit.henriet@elawan.com](mailto:benoit.henriet@elawan.com)

Madame La Bourgmestre,  
Madame Cadrobbi,

Veuillez trouver ci-joint mes observations (4 pages) suite à la réunion d'information préalable, relative à la construction et l'exploitation de 4 éoliennes sur notre territoire, présentée par la société New Wind ce 06/09/2023.

Merci de bien me confirmer la réception de ce courrier.

Je vous prie d'accepter, Mesdames, mes sincères salutations.

Ragnies, le 19/09/2023.

Ville de Thuin  
26 SEP. 2023  
36, grand Rue  
6530 THUIN

Madame La Bourgmestre,  
Madame, Monsieur,

Présent lors de la réunion d'information ce 06/09/2023, à propos de la demande de permis unique pour la construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance totale de 25 MW sur le territoire de RAGNIES, DONSTIENNES et THUILLIES, demandée par la société ci-dessus nommée.

Je tiens à vous exposer mon mécontentement face à l'exactitude et la précision du contenu du dossier présenté. A plusieurs reprises M. Dumont, représentant la société New Wind, a régulièrement tenté d'esquiver ou d'habilement démontrer son ignorance sur certaines questions primaires.

Vous trouverez, dès lors, ci-dessous quelques interrogations ou observations complémentaires pour lesquelles, j'attends une réponse:

- 1) Quelles garanties le promoteur offre-t-il qu'il n'y aura jamais d'extension de ce projet et que le parc se limitera à 4 éoliennes ? Quelles garanties offre-t-il qu'en cas de vente du parc à un autre exploitant, celui-ci ne demandera pas une extension du parc ?
- 2) L'avis de publication fait allusion à 4 éoliennes pour une puissance totale de 25 MW, en cherchant rapidement, je peux lire que la puissance moyenne des éoliennes actuelles oscille entre 1 et 3 MW,  $4 \times 3 = 12$  MW... Le projet sous-entend-t-il déjà une extension ou est-ce une erreur dans l'avis introductif... ?
- 3) Dans les médias, on trouve des reportages sur l'exploitation des terres rares en Chine. On peut ainsi lire que pour la fabrication des aimants de la turbine d'une seule éolienne de 3 MW, il faut nécessairement extraire et traiter 2 Tonnes de terres rares. Or le traitement d'une seule tonne de ces terres rares produit déjà 10.000 m<sup>3</sup> de gaz chargés d'acide hydrofluorique, d'acide sulfurique et de dioxyde de soufre, 75 m<sup>3</sup> d'eaux usées acides, et UNE TONNE DE RESIDUS RADIOACTIFS !! Les éoliennes ne produisent donc pas une énergie respectueuse de l'environnement.

- 1 -

1

Les chiffres donnés ci-dessus sont relatifs à une puissance de 3MW, les éoliennes proposées dans le projet ont une puissance nettement supérieures, soit une production de déchets supérieur également.

Je demande que l'étude d'incidence indique quelle garantie le promoteur apporte que les éoliennes qu'il propose seront véritablement « vertes » et que la fabrication des aimants de leurs turbines ne vont pas produire des résidus radioactifs et une parcellle pollution ?

- 3) Le supplément La Libre Belgique Immo N°168 du 7 novembre 2012 consacre son « dossier » à la dévaluation immobilière causée par les éoliennes.

On peut lire ceci : « ...les incertitudes concernant l'avenir d'une demande de permis d'éoliennes ne sont jamais bonnes pour un vendeur. De même, on voit peu d'annonces officielles de vente près du site d'Estimes, qui héberge 11 mégas éoliennes parmi les plus puissantes d'Europe. » (...) « Dans le marché résidentiel, les aspects émotionnels jouent un rôle majeur au cours d'une transaction. On ne parle pas pour rien de coup de cœur. En ce sens, les éoliennes ont un impact, comme le bruit des avions ou les antennes GSM. Les gens sont peut-être même plus sensibles qu'il y a trente ans à ce type de désagréments. » (...) « Si tout le monde n'est pas affecté de la même façon par les éoliennes, certains les trouvant jolies, il semble donc que leur voisinage proche n'enchant pas grand monde. Et que cette situation n'est pas sans influence sur le marché immobilier... » (...) « Il faut aussi noter que plus on monte dans la gamme, plus les exigences sont fortes. Un bien de haute qualité s'accommode donc plus difficilement d'un tel voisinage. »

Inutile donc d'indiquer dans l'étude d'incidence que le projet éolien n'aura aucun impact sur l'immobilier.

Je souhaite que l'étude d'incidence tienne compte de cette analyse de La Libre Belgique Immo et qu'elle fasse une analyse sérieuse (par exemple en consultant la Chambre des Notaires) et honnête de perte de valeur immobilière globale pour les villages touchés : RAGNIES, DONSTIENNES, THUILLIES, BIESMES-sous-THUIN.

Je souhaite que l'étude d'incidence chiffre la dévaluation immobilière de manière précise.

- 4) Je souhaite que l'étude d'incidence donne la position exacte de l'emplacement de chaque éolienne, coordonnées GPS, de même que toutes les distances inter-éoliennes.
- 5) Je souhaite que l'étude d'incidence réalise un état des lieux préalable, de chaque habitation et de chaque voirie qui seront directement impactées par le charroi. Soit les maisons devant lesquels un trafic anormal sera constaté aussi bien en fréquence de passage, qu'en tonnage. Les frais liés aux états des lieux seront pris en charge par le demandeur.
- 6) Je souhaite que l'étude d'incidence étudie l'impact de chaque éolienne sur la nappe phréatique et les différents points de captation avoisinants.
- 7) Je souhaite que l'étude d'incidence étudie l'impact de la formation de givre (sur les pales) à proximité des routes et chemins en bordure du parc : Nationale 53, Rue de Rys des Rys, Rue de La Cour.

- 2 -

8) Je souhaite que l'étude d'incidence indique avec clarté le diamètre et la profondeur du trou qui sert à couler les fondations d'une éolienne. Je souhaite qu'elle indique combien de tonnes de terres agricoles seront extraites pour réaliser les fondations de chaque éolienne et que sera-t-il fait de ces terres, dans quel centre de traitement seront-elles transférées et qui payera la facture du traitement de celles-ci ?

9) Je souhaite l'étude d'incidence indique avec clarté combien de chemin de terre il faudra élargir et bétonner, mais surtout connaître avec précision leurs localisations. Cette question ayant été posée par un participant mais n'a pas reçu de réponse claire et précise.

10) Je souhaite que l'étude d'incidence indique les conséquences induites par l'extraction du socle de béton et d'acier lors du démantèlement du parc : conséquences sur l'avifaune, la qualité biologique du site, la qualité du sol. Je souhaite que l'étude d'incidence indique quel type de terres de remblai prendra la place des fondations démantelées.

11) Les terres voisines au parc éolien sont réputées d'excellentes qualités, depuis plusieurs années la culture des pommes de terre prend une énorme expansion. Cette culture est sujette à de fréquents traitements phytosanitaires. Je demande que l'étude d'incidence examine la modification du flux venteux et garantisse qu'elle n'aura aucune influence sur la dispersion de ces traitements phytosanitaires, ni vers les potagers.

12) Je souhaite que l'étude d'incidence présente une étude financière sur la rentabilité du parc pour le promoteur sur une période de 5-10-15 ans. Je souhaiterais que le promoteur présente ses derniers bilans annuels concernant la rentabilité financière des parcs éoliens qu'il a déjà installés en Wallonie.

13) Je souhaite que l'étude d'incidence indique la provenance des éoliennes : Espagnoles, Allemandes, Chinoises, Danoises, Indiennes ? Je souhaiterais que l'étude d'incidence indique avec précision, sans choix multiple possible, quel type d'éolienne (marque, puissance) seront installées. Je souhaite que l'étude d'incidence calcule les bilans énergétique et carbone (CO<sub>2</sub>) de la fabrication, transport, du montage, de l'exploitation et du démantèlement des éoliennes.

14) Je souhaite que l'étude d'incidence indique qui sera chargé du maintien et de la surveillance du parc : les sociétés wallonnes, les PME wallonnes ou des sociétés étrangères ?

15) Je souhaite que l'étude d'incidence indique quelles sociétés seront chargées de la construction du parc, fondation et montage des éoliennes : des sociétés wallonnes ou étrangères ?

16) Je souhaite que l'étude d'incidence étudie l'impact des nuisances sonores et infrasonores du parc durant la journée et surtout la nuit (sommeil perturbé) sur la santé des riverains du parc, jusqu'à 1500 m, et ce, pendant toute la période d'exploitation du parc.

17) Je demande que l'auteur de l'étude d'incidence se renseigne et liste (au-delà du simple dérangement) les effets secondaires et les pathologies provoquées par une exposition à un bruit continu et qu'il évalue les risques encourus par les riverains face à cette exposition éventuelle à des éoliennes proches de leurs habitations. Je charge l'auteur de l'étude d'incidence de faire la revue de la littérature disponible en ce domaine et de comparer ses modélisations avec toutes les normes conseillées dans cette littérature.

- 3 -





Strée, le 20/09/2023

Ville de Thuin  
Madame Cadrobbi  
service de l'Aménagement du territoire  
Grand-rue, 36  
6530 Thuin

**Objet** : enquête publique à la demande de NEW WIND SRL concernant le parc éolien sur la plaine de Ragnies/Strée/Thuillies/Donstiennes - R.I.P. du 6 septembre 2023

Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Échevins, Monsieur le Président du CPAS,  
Madame la Directrice générale,  
Madame Cadrobbi,

Je vous prie de trouver ci-dessous mes remarques et objections concernant la demande d'un permis unique pour construire et exploiter un parc éolien sur la plaine entre Ragnies/Strée/Thuillies/Donstiennes, formulée par la société New Wind (enquête publique).

1. En tant que secrétaire de la section beaumontoise de l'association d'éducation permanente « Présence et Action Culturelles », reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'organise depuis une douzaine d'années des balades (re)découverte des villages de l'entité de Beaumont (dont Strée) afin de mettre en évidence le patrimoine bâti et naturel. L'implantation d'éoliennes, en plus de celles déjà projetées, aura inévitablement un impact dommageable sur les magnifiques paysages que nous décrivons aux participants car plus aucun angle de vue sur les riches bocages et bosquets caractéristiques de cette vaste plaine fertile ne permettra une perspective, préservée depuis des centaines d'années, sans éolienne !
2. En tant que mandataire local depuis plus de 20 ans et membre de la CCATM (Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) de Beaumont depuis plus de 15 ans, je ne peux que m'opposer à ce énième projet éolien. En effet, nous avons déjà des parcs éoliens à proximité, plusieurs autres projets sont en cours d'étude sans aucune concertation entre eux, même quand il s'agit du même promoteur ! Des parcs éoliens pourraient fleurir le long des autoroutes qui sont en général loin des noyaux d'habitats en milieu rural. N'est-ce pas la philosophie régionale de favoriser le développement éolien le long des infrastructures de communication ?

Bien que favorable à la production d'énergies alternatives et durables, ce(s) projet(s) éolien(s) supplémentaire créerait un déséquilibre manifeste et des conséquences irrémédiables pour la qualité de vie de nos habitants.

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent un **trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé** :

La **réalité d'un syndrome des éoliennes existe bel et bien** (Cfr arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse) ce syndrome entraîne une altération grave de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue. Le syndrome des éoliennes est une maladie non reconnue comme telle, mais qui impacte les personnes vivant à proximité.

**Demande** de devoir d'enquête complémentaire : étude médicale approfondie sur le long terme des effets induits par les éoliennes sur l'Homme

#### **Impact patrimoine immobilier :**

Cet arrêt de la Cour d'appel de Toulouse a également reconnu la dévalorisation immobilière du bien du plaignant

Demande de devoir étude complémentaire sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par min. 3 experts indépendants

#### **Impacts sur les animaux :**

modification du taux de cortisol, qualité de la viande produite, production de lait, ravages causés aux abeilles et à la production de miel, fausses-couches dans les élevages

**Demande** : Devoir d'enquête complémentaire : étude sanitaire sur le long terme sur l'émission des nuisances sonores, sons de basses fréquences, mais aussi infrasons

Étude qui portera sur les animaux de toutes catégories

Point de vue ornithologique : région qui abrite des espèces appartenant à la liste rouge des oiseaux menacés en Wallonie : Milan Royal, Milan Noir, cigognes noires, cigognes blanches, buses variables, perdrix grise elle-même bioindicatrice de la santé environnementale de la plaine

Territoire de chasse et de nourrissage des chauves-souris, cfr rapport Natagora

A relever également, au lieu dit « le Foret » existait une exploitation de sable très importante (superficie de quelques hectares). On y trouve bon nombre de tanières de renard, de terriers de lapins et autres petits mammifères qui participent avec la faune avicole présente à l'équilibre des espèces sur toute cette partie de la plaine Sud de la Thudinie.

**Demande** : devoir d'enquête complémentaire sur l'impact de la population renards, lapins et autres petits mammifères de la zone

Relevons aussi l'implantation d'éoliennes est en contradiction avec les mesures agro-environnementales (MAE) mises en place et financées par la Région Wallonne

Mais aussi en contradiction avec la Directive européenne de protection de la biodiversité (stratégie de l'UE à l'horizon 2030)

3. Je crains énormément que nos campagnes, qui sont notre plus bel atout économique, environnemental, touristique et social, deviennent les **chancres ruraux du futur** ! Ainsi, la caution exigée pour démanteler, évacuer et traiter les déchets produits par les éoliennes devenues obsolètes dans 30 ans (et peut-être même plus tôt) ne sera pas suffisante ! De l'aveu même des constructeurs, un démontage éolien représente jusqu'à 110.000 €. Sachant que la caution de 125.000 € représentera 130.000 € avec l'évolution des prix dans 30 ans, le démantèlement représenterait, lui, 220.000 € à la même époque avec la même évolution des prix ! Qui comblera la différence ? Les pouvoirs publics régionaux, locaux, ... ?

4. **Sécurité d'approvisionnement électrique** des particuliers : ELIA ne prévoyant pas de renforcement des lignes électriques, nous pourrions subir des coupures électriques sur la ligne de la sous-station électrique de Thuillies qui ne pourra réceptionner toute l'électricité produite par ces éoliennes.

5. Lors de la précédente réunion d'informations publiques de 2018 j'ai déjà évoqué la présence d'un hibou Grand-Duc, depuis de nombreuses années, dans un bosquet le long du chemin de terre entre Strée et Ragnies. Lors de la R.I.P. de ce 6 septembre 2023, les promoteurs ne pouvaient répondre à cette question de **présence d'espèces protégées d'oiseaux**.

Depuis, il m'a été confirmé la présence de 3 hiboux Grand-Duc dans ce bosquet par des chasseurs.

C'est avec regret que je déplore également la « légèreté » pour ne pas dire le « mépris » témoigné par le promoteur du projet lors de la R.I.P du 6 septembre 2023 :

- ⇒ 1 seule page recto/verso renvoyant vers des sites internet (pas de documentation papier minimum)
- ⇒ Présentation de slides sur d'autres projets totalement différents de la zone envisagée
- ⇒ Ref. faite à l'étude d'incidences de 2018 soit antérieure à 5 années !

D'autre part, vous trouverez ci-après une liste non exhaustive d'arguments appuyant mon refus : et vous développez ci-après mes arguments et demandes de devoirs d'enquêtes complémentaires

Liste d'arguments pouvant être utilisés :

#### **Nuisances santé :**

Les éoliennes sont responsables de nuisances sonores et produisent des sons de basses fréquences mais aussi des infrasons non audibles par l'oreille humaine car inférieurs à 20 Hz

#### **Pollution atmosphérique**

Et approche des mécanismes de l'érosion éolienne :

Il existe trois modes différents d'entraînement des particules : la saltation, la reptation en surface et la suspension

Le vent déplace les particules très fines et très légères beaucoup plus rapidement que les grosses

La quantité de poussière transportée puis déposée par le vent peut être grande mais elle passe inaperçue et sous-estimée parce qu'elle est largement disséminée sur le sol : une couche de quelques dixièmes de mm de poussière répandue sur une surface de plusieurs milliers de km<sup>2</sup> représente un tonnage considérable

**Demande** de devoir d'analyse complémentaire : calcul des charges en particules du vent en fonction de la vitesse et du régime des vents, natures des particules, vitesse de déplacement, nature des sols rencontrés

D'autre part, les pales faites en fibre de verre ou en fibre de carbone avec de l'époxy ne sont à l'heure actuelle pas recyclables.

La production de ciment est quant à elle polluante : voir production nécessaire de ciment de haute densité tant pour le socle que pour la masse d'inertie

**Demande** : de devoir d'analyse complémentaire sur l'impact environnemental de la production des différents composants (aériens/souterrains) de l'éolienne

#### **Environnement et qualité de l'air**

Toute éolienne qui est située dans un environnement contenant des particules abrasives comme la pluie, la neige, la grêle, la poussière ou les insectes est sujette à l'érosion

La plupart des revêtements anti-érosion installés n'ont qu'une capacité limitée à supporter les conditions extrêmes

Des milliers d'hectares agricoles deviennent peu à peu stériles autour des fermes éoliennes, par le rayonnement dans le sol, par la modification de l'éco système souterrain, et par l'effet de ventilation qui les assèche et introduit de nouvelles érosions.

Effet de sillage → détérioration de la qualité de l'air par brassage de flux laminaires aériens et utilisations massives de pesticides

**Demande** : Devoir d'analyse complémentaire : étude sur l'effet de sillage compte tenu des utilisations des pesticides des agriculteurs rayonnement de .....kms

#### **Coût du démantèlement :**

Cfr les études comparatives réalisées sur le coût du démantèlement et la provision demandée au promoteur (min. Coût réel 4 fois supérieur à la provision)

Cela reste dérisoire : uniquement pour l'enlèvement de l'éolienne et de ses fondations, il faut prévoir entre 100.000 et 120.000 euros. En y intégrant le coût industriel (du démantèlement et recyclage), cela représente 400.000 euros et en cas de faillite de l'exploitant, c'est l'Etat et donc le contribuable qui se retrouvera avec ces éoliennes sur les bras".

1) 2 copies

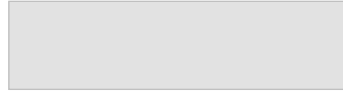
Marjorie Parea

De:  
Envoyé:  
À:  
Objet:  
Pièces jointes:



Pour inscription.

Magali GERMEAUX  
Secrétariat de la Bourgmestre  
Ville de Thuin - Grand'Rue 36 à 6530 Thuin  
071/55.94.13  
[magali.germeaux@thuin.be](mailto:magali.germeaux@thuin.be)  
[www.thuin.be](http://www.thuin.be)  
Facebook et Instagram : Ville de Thuin



Mme La Bourgmestre,  
ci-joint la copie du courrier envoyé à new wind sprl.  
Je vous souhaite bonne réception des pièces jointes.  
Bien à vous



**Demande** : devoir d'analyse complémentaire : calcul du coût réel du démantèlement compte tenu des difficultés de recyclage des matériaux

Autre devoir d'enquête complémentaire : le coût réel de la fabrication, de l'entretien et du démantèlement d'une éolienne

Remarque : le démantèlement prévu dans les conventions ne portera que sur la partie aérienne et la masse d'inertie (2 à 3 mètres de béton) Toutefois rappelons qu'un socle de béton et/ou des pieux sont également prévus en dessous de la masse d'inertie, socle de ciment de haute densité ! / ou pieux Franki si zone humide ou sablonneuse

**Demande** : devoir d'analyse complémentaire sur les zones impactées par le projet (implantations, zones traversées), natures des sols et sous-sols avec un « modèle détaillé » du système de fondation qui serait utilisé complété d'un schéma explicatif côté

**Point de vue énergétique :**

Les zones rurales sont auto-suffisantes en production photovoltaïques

**Demande** devoir d'enquête complémentaire sur la nécessité d'installer en Belgique autant de champs d'éoliennes pour la consommation locale/wallonne/nationale

Quid de la capacité d'absorption de la production éolienne combinée à la production photovoltaïque alors que la cabine de tête est sous-dimensionnée.

**Demande** devoir d'enquête complémentaire sur les coûts engendrés pour les mises à niveau des cabines de tête et/ou solution alternative comme les lignes à hautes tensions HT

Devoir d'enquête complémentaire sur les pertes en lignes HT

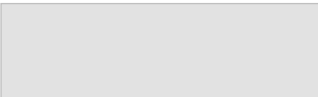
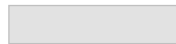
**Impact visuel environnemental**

Effet d'encerclement de la région avec à terme fermeture de la « respiration paysagère visuelle et environnementale »

La Thudinie présente un intérêt paysager unique et les différents projets éoliens viendront défigurer toute cette belle région

Ragnies, classé comme « Plus Beaux Villages de Wallonie » nous plonge dans une atmosphère bucolique ; que dire alors de tous ces bâtiments classés, sites historiques et campagnards qui seraient dès lors ravagés, défigurés, balafrés par ces énormes machines dont l'implantation n'est pas justifiée.

Tout en vous remerciant de la bonne suite que vous réserverez à la présente, je vous prie d'agréer, madame la Bourgmestre, madame et messieurs les Echevins, monsieur le Président du CPAS, madame la Directrice générale, madame Cadrobbi, l'assurance de ma considération distinguée.



Administration communale de Thuin  
Service de l'Environnement  
Grand-Rue 36  
6530 THUIN

NEW WIND SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives 2  
5101 Namur

Ragnies, le 20 septembre 2023.



Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THULLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.

Madame, Monsieur,

Je suis très attentive à l'écologie mais aussi à ma santé et celle de ma famille ainsi qu'à l'environnement. C'est pourquoi je suis contre le projet de parc éolien proposé. Je me joins à mon mari, [redacted] pour rédiger ce courrier.

Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvons pas dans les centres urbanisés. Nous cherchons le calme, le contact avec la

nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes. Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons cependant pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous). Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42.5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filières créatrices d'emplois au niveau local (par exemple : isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...). Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons. En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, quasi sans personnel et couverte de dettes n'est qu'une jolie façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne. Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dans la pratique notamment de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons que :

- ☒ Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- ☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- ☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons également que :

- ☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Pratiquant le jardinage d'un potager pour notre consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, nous demandons que la terre de notre potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

4/ Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dans notamment la pratique de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dont la pratique notamment les massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être notamment dans la pratique de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais:

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux.

Le forage des pieux risque de provoquer le percement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 8/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons:

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclés de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 9/ Etude de l'impact sur la biodiversité :

Nous sommes aussi très inquiets pour la biodiversité de notre village, particulièrement pour les oiseaux et les chauves-souris.

Sur le site de Greenpeace, on peut lire ceci « Certains parcs éoliens, généralement les plus anciens, peuvent en effet avoir une influence sur la biodiversité. Cependant, une étude sur l'impact de l'éolien publiée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2017 montre que la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est relativement faible lorsque les projets évitent les secteurs présentant de forts « enjeux avifaunes ». De plus, la réglementation actuelle est stricte sur ce sujet : avant toute implantation d'éolienne, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact puis de mettre en œuvre des mesures afin d'éviter, de réduire et de compenser les éventuels impacts résiduels. L'objectif est précis : zéro perte nette de biodiversité, voire un gain. Une fois le parc éolien mis en service, un suivi

réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.

2. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraîchères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.

3. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.

4. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3<sup>ème</sup> génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidus de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investi.

En espérant être entendue et surtout comprise car je crains que mon activité d'indépendante en soit perturbée, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées. »

A Ragnies, de nombreux rapaces et chauves-souris ont élu domicile. Nous devons en tenir compte car j'estime qu'il y a ici un fort enjeu avifaune.

Nous demandons donc une étude d'impact par un organisme indépendant du promoteur mais payé par celui-ci.

#### 10/ Détérioration de la qualité de l'air par dissémination de résidu polyester dus à l'usure des pales :

L'exposition longue durée (25-30 ans) aux ultraviolets, aux intempéries (grêles) peuvent provoquer une usure des matériaux polyester-époxy, conjuguée à l'usure des matériaux lors du brassage dans l'air, il y a un risque de provoquer la dissémination de particules microscopiques de polyester-époxy dans l'air qui pourraient nuire gravement au système respiratoire des êtres humains.

De même, lorsque ces particules se déposent au sol elles risquent de polluer les terres agricoles nourricières.

Le simple principe de précaution impose que ces risques soient étudiés afin de prévenir toute maladie aux humains et animaux.

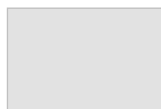
#### 11/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ...

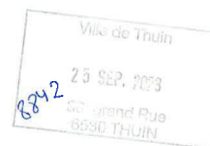
En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur.

L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera



Administration communale de Thuin  
Service de l'Environnement  
Grand-Rue 36  
6530 THUIN

NEW WIND SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives 2  
5101 Namur



Ragnies, le 20 septembre 2023.

Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THULLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.

Madame, Monsieur,

Je suis très attentive à l'écologie mais aussi à ma santé et celle de ma famille ainsi qu'à l'environnement. C'est pourquoi je suis contre le projet de parc éolien proposé. Je me joins à ma femme indépendante dans le bien-être, Brédat Christine pour rédiger ce courrier.

Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvons pas dans les centres urbanisés. Nous cherchions le calme, le contact avec la

nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes. Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons cependant pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous).

Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42,5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, fillères créatrices d'emplois au niveau local (par exemple : isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...).

Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons. En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, quasi sans personnel et couverte de dettes n'est qu'une jolie façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.

Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dont la pratique notamment les massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dans la pratique notamment de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons que :

- ☒ Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- ☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- ☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons également que :

- ☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Pratiquant le jardinage d'un potager pour notre consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, nous demandons que la terre de notre potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

4/ Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise d'indépendante dans le bien-être dans notamment la pratique de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise d'indépendante dans le bien-être notamment dans la pratique de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée.

Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais:

environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées. »

A Ragnies, de nombreux rapaces et chauves-souris ont élu domicile. Nous devons en tenir compte car j'estime qu'il y a ici un fort enjeu avifaune.

Nous demandons donc une étude d'impact par un organisme indépendant du promoteur mais payé par celui-ci.

10/ Détérioration de la qualité de l'air par dissémination de résidu polyester dus à l'usure des pales :

L'exposition longue durée (25-30 ans) aux ultraviolets, aux intempéries (grêles) peuvent provoquer une usure des matériaux polyester-époxy, conjuguée à l'usure des matériaux lors du brassage dans l'air, il y a un risque de provoquer la dissémination de particules microscopiques de polyester-époxy dans l'air qui pourraient nuire gravement au système respiratoire des êtres humains.

De même, lorsque ces particules se déposent au sol elles risquent de polluer les terres agricoles nourricières.

Le simple principe de précaution impose que ces risques soient étudiés afin de prévenir toute maladie aux humains et animaux.

11/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ...

En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur.

L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux.

Le forage des pieux risque de provoquer le percement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

8/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons:

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclés de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

9/ Etude de l'impact sur la biodiversité :

Nous sommes aussi très inquiets pour la biodiversité de notre village, particulièrement pour les oiseaux et les chauves-souris.

Sur le site de Greenpeace, on peut lire ceci « Certains parcs éoliens, généralement les plus anciens, peuvent en effet avoir une influence sur la biodiversité. Cependant, une étude sur l'impact de l'éolien publiée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2017 montre que la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est relativement faible lorsque les projets évitent les secteurs présentant de forts « enjeux avifaunes ». De plus, la réglementation actuelle est stricte sur ce sujet : avant toute implantation d'éolienne, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact puis de mettre en œuvre des mesures afin d'éviter, de réduire et de compenser les éventuels impacts résiduels. L'objectif est précis : zéro perte nette de biodiversité, voire un gain. Une fois le parc éolien mis en service, un suivi

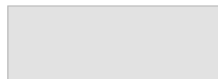
réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.

2. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraichères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.

3. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.

4. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3ème génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidu de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investi.

En espérant être entendu et compris car je crains que l'activité d'indépendante de femme en soit perturbée, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



**Agnes Cadrobbi**

De:  
Envoyé:  
À:  
Cc:  
Objet:  
Pièces jointes:

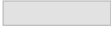


Bonjour Madame Cadrobbi,

Castillon, le 20 septembre 2023

Vous trouverez ci-joint notre réponse au projet d'éoliennes sur Ragnies, Thuillies et Donstiennes.  
Je vous en souhaite bonne réception.

Bien cordialement



Madame la Bourgmestre et les membres du Collège échevinal,

Concerne : l'implantation de 4 éoliennes entre Ragnies (parmi les plus beaux villages belges, Donstiennes (et son ancien moulin) et Thuin (et ses jardins suspendus, ses vignobles,...)

Nous nous opposant formellement à ce projet d'éoliennes dans nos belles campagnes.

Evidemment, des mesures doivent être prises pour le climat mais pas celle-là ! Vous avez-vous-même dit lors de la réunion que vous recevez régulièrement des propositions d'alternatives à ces machines qui, plutôt que de brasser du vent brassent des montagnes de billets pour leurs promoteurs. Il est clair que la transition écologique n'est pas la motivation profonde de ces Messieurs-dames. L'argent, bien. Ils sont d'ailleurs les premiers à s'enrichir de cette situation et, dans une moindre mesure, le bailleur du terrain et la Commune quand elle a la faiblesse de dire oui. Pour le bailleur, la fourchette est de 6.000€ à 15.000 € par éolienne par an pendant 25, 30 ans, non ? Ajoutons à cela 3.000 € par hectare par an pendant 30 ans ! La tentation peut être grande... Et encore, les provisions à verser anticipativement pour le démantèlement des éoliennes en fin de vie ou autre, la remise en état des sols, les sommes consacrées à l'étude d'incidence ainsi qu'aux nombreux recours qui ne manqueront pas de fleurir. Faut-il que ce commerce soit juteux !



La région est blindée de ces machines. Où que l'on pose les yeux à l'horizon, il traine toujours bien l'un ou plusieurs de ces horribles mâts à hélices. Pour quel résultat ? S'il n'y a pas assez de vent, elles ne tournent pas et s'il y en a trop, il faut les arrêter par crainte d'un accident. Rendement annuel avoisinant les 25%. Lors d'une précédente réunion, la question des certificats verts a été posée. Réponse offusquée : « Mais non, nous ne touchons plus de certificats verts ! ». L'étude d'incidence avait été réalisée et on pouvait y lire : « Ainsi, en ce qui concerne la filière éolienne, en Wallonie, les éoliennes de plus d'1 MW de puissance bénéficient actuellement de 0,52 certificats verts pour chaque MWh d'électricité produite. » et sauf erreur de ma part, ils sont garantis 20 ans. A la Distillerie de Biercée, nous avons reçu la même réponse concernant les certificats verts. Nous sommes curieux de voir. L'étude mentionnait aussi : « Les autres mécanismes de soutien régionaux concernent principalement l'aide à l'investissement et l'exonération du précompte immobilier pour les entreprises ... Et qui paie ces mécanismes de soutien ? Les pauvres c... dont les

1

factures d'électricité sont de plus en plus chères et qui n'ont pas d'autres choix que de douiller avec la bénédiction du gouvernement wallon. Ajoutons à cela que pour compenser le manque de rendement du parc éolien, il faut construire des usines à gaz, qui sont des polluées de premier ordre. Mais le monde des décideurs s'en fout. Je doute qu'ils en aient une au bout de leur jardin. La question est toujours la même : A qui profite le crime ?

Justine Katz avait consacré l'un de ses reportages « Investigation » aux éoliennes. Très clair et instructif. Objectif aussi. A voir et revoir sur Auvio, sans modération.

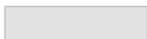
Les arguments des opposants aux éoliennes sont toujours les mêmes : pollution visuelle, auditive, pollution du sol, pollution des nappes d'eau, destruction des paysages, nuisances pour la faune et la flore quand ce n'est pas leur disparition, danger pour les populations d'oiseaux (parfois rares) ou de chauve-souris, effet stroboscopique, l'ombre, les ballisages pour avions de jour et de nuits, le danger pour la santé humaine, la dévalorisation de l'immobilier, ... **Nous avons raison.** Et que dire de l'impact sur le tourisme dans notre belle région. Qui aurait envie de planter sa tente au pied d'un mât, de réserver un gîte dans un environnement plombé d'éoliennes ou de se promener dans une forêt d'éoliennes ?

Plutôt que de donner tout cet argent, notre argent, à des promoteurs intéressés, sans scrupules, pourquoi ne pas aider tout un chacun à installer des panneaux photovoltaïques sur sa maison, la biomasse, l'hydroélectricité,... Au moins, le retour sur facture serait direct. Et cela mettrait toute une série de requins hors-jeu. Nous avons pu apprécier l'enthousiasme déliant des promoteurs quand, à la réunion, quelqu'un a parlé d'éolienne citoyenne. Ils ne sont pas prêts à partager le gâteau. Tant mieux ! Qu'ils gardent leur gâteau et toutes leurs éoliennes (y compris les citoyennes, nous n'en voulons pas non plus) pour leur jardin et celui de leurs amis bien placés.

Bref, vous savez déjà tout ça. Alors, s'il vous plaît, ne vendez pas l'âme de nos campagnes à ces promoteurs dont la seule motivation est de faire de l'argent, beaucoup d'argent, au détriment d'une nature fabuleuse et généreuse et au détriment de la qualité de vie des riverains, vos électeurs, et, cerise sur le gâteau, avec la bénédiction du gouvernement Wallon dont on sait maintenant qu'il ne se peigne pas avec un clou ! D'autres solutions existent et de nouvelles solutions verront assurément le jour. NON aux éoliennes ! Trop c'est trop !

Merci de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier.

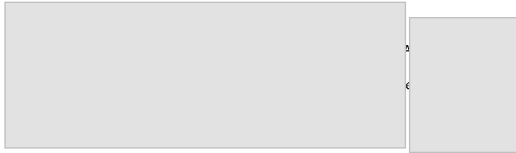
Recevez, Madame la Bourgmestre et les membres du Collège échevinal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



[https://www.facebook.com/reel/637449525048726?s=yWduG2&fs=e&\\_ft\\_\\_\[0\]=AZWo9INO6eWUJ315wQqfNMDt5aphZzdRNukVwoOppDxa6d393Q3P32yw\\_lvdYVB6L\\_ZEjxg9HRAqO3YHqAx8DqbsKT1WiwqYTZ\\_WxjJl-Yqap2a0ens\\_1UHM04DcMXkxQ4HR09aj77bml3nVYHCrcr2ta0&\\_tn\\_=\\_R\]-R](https://www.facebook.com/reel/637449525048726?s=yWduG2&fs=e&_ft__[0]=AZWo9INO6eWUJ315wQqfNMDt5aphZzdRNukVwoOppDxa6d393Q3P32yw_lvdYVB6L_ZEjxg9HRAqO3YHqAx8DqbsKT1WiwqYTZ_WxjJl-Yqap2a0ens_1UHM04DcMXkxQ4HR09aj77bml3nVYHCrcr2ta0&_tn_=_R]-R)

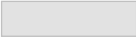
Agnes Cadrobbi

De:  
Envoyé:  
À:



Objet:  
Pièces jointes:

Mesdames, Messieurs,  
Veuillez trouver en annexe ma réponse à La RIP organisée par la Société New Wind le 6 septembre dernier à Ragnies.  
Merci de m'envoyer un accusé de réception.  
Bien à vous,



Collège Communal de THUIN  
Grand'Rue, 36  
6530 THUIN

Collège communal d'ERQUELINNES  
Rue Albert 1<sup>er</sup>, 51  
6560 ERQUELINNES

Collège Communal de Beaumont  
Grand' Place, 11  
6500 BEAUMONT

Collège communal d'HAM-SUR-HEURE  
Chemin d'Oulre-Heure, 20  
6120 HAM-SUR-HEURE

Collège Communal de MERBES-LE-CHÂTEAU  
Rue St Martin, 71  
6567 MERBES-LE-CHÂTEAU  
Collège Communal de LOBBES  
Rue du Pont, 1  
6540 LOBBES

Collège communal de WALCOURT  
Place de l'Hôtel de Ville 3-5  
5650 WALCOURT

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur les territoires de Ragnies/Donstiennes/Thuillies.

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Mesdames et Messieurs les Échevin(e)s,

Par la présente, je m'oppose fermement au projet d'implantation d'un parc éolien de 4 machines sur le territoire de Ragnies-Donstiennes-Thuillies.  
On habite cette belle région de Thudinie parce qu'on y est né ou parce qu'on a choisi de vivre à la campagne, dans un cadre paysager remarquable à l'abri de l'agitation citadine et des usines et parce qu'on sait pertinemment bien que notre santé et notre qualité de vie en dépendent.

Je connais bien entendu les menaces qui pèsent sur notre monde et ne nie en rien le réchauffement climatique aux conséquences désastreuses, lié à l'utilisation des énergies fossiles.  
Il est nécessaire de trouver des alternatives. Mais lesquelles ?

Pour moi, la multiplication dans notre petite Wallonie des parcs éoliens qui nuisent à la santé de tout le monde vivant (faune, flore, hommes, femmes, enfants ...) et son atteinte grave à l'environnement, à l'aspect paysager et à la biodiversité, n'est pas la solution.

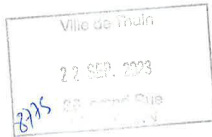
J'émet également des sérieux doutes quant à l'intérêt écologique de ce projet éolien pour la société quand on considère la fabrication, le transport, les aménagements territoriaux, l'installation avec l'injection de quantités astronomiques de béton de haute densité, l'érosion des pales dues aux frottements et aux UV, le démantèlement en fin de vie de ces pales et leur recyclage s'il-en-est.

Pollution de l'air, pollution des nappes phréatiques, destruction de la terre et des organismes vivants, pollutions électromagnétiques, pollutions visuelles et sonores, multiplication des troubles nerveux, cardiaques, cancéreux. Est-ce cela que nous souhaitons pour les hommes d'aujourd'hui et de demain ?

La Terre, nous devons la chérir et non sans cesse la détruire, au risque de voir disparaître l'Humanité.

Je vous demande avec insistance des éclaircissements en ce qui concerne :

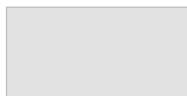
1. **La pollution de l'air** : je vous prie de me fournir une analyse détaillée de l'air dans les zones concernées par des parcs éoliens (dispersion d'éléments toxiques tels l'époxy, nanoparticules pulvérisées dans l'air, dispersion dans l'air des engrais et pesticides due aux effets de sillage et ce dans une zone agricole)



1

2. **La pollution des nappes phréatiques** : demande d'une analyse approfondie du sol sur les lieux d'implantations (milieux karstiques, zones sableuses... ?)
3. **L'atteinte à la santé** : demande d'études sonores, visuelles ainsi que des études médicales approfondies sur le plan sanguin, nerveux, cardiaque, différents troubles engendrés par les perturbations électromagnétiques, sonores et visuelles dont sont victimes les riverains des parcs éoliens.
4. **La fabrication et l'installation des éoliennes** : demande de renseignements :
  - Sur la nature précise des matériaux utilisés pour la fabrication des pales, du mât, du rotor.
  - Sur la composition et la quantité du béton utilisé.
  - Je demande que l'étude d'incidences me fournisse un modèle détaillé du système de fondation qui va être utilisé comprenant un schéma explicatif précis (masse d'inertie, masse de fondation, pieux éventuels).
5. **Les aménagements sur le terrain** : demande d'un plan précis des chemins créés pour le transport et l'installation du matériel ainsi que les modifications nécessaires pour le transport de l'électricité (aménagement de la cabine de tête, de nouvelles lignes électriques HT)
6. **L'atteinte paysagère** : vu l'intérêt paysager unique de la Thudinie et l'effet d'encercllement autour de Beaumont, concerné déjà par les 17 éoliennes de Barbençon et les 4 de Sivry-Rance et les autres projets en recours ou à l'étude, je demande que des photos montages soient réalisés par des professionnels indépendants dans la zone concernée mais aussi dans toutes les communes avoisinantes.
7. **Le patrimoine immobilier** : je demande une étude complémentaire portant sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par 3 experts indépendants (présence de bâtiments classés ou faisant partie du patrimoine du Hainaut, monuments ...)
8. **La perte de biodiversité** : connaissant la présence d'une zone Natura 2000 et d'autres zones remarquables dans la région ainsi que la proximité du Parc Naturel de l'Avesnois, je demande que des études approfondies soient faites sur ce sujet.

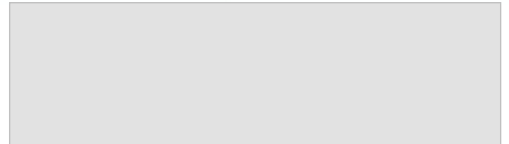
Redisant mon opposition catégorique à ce projet, recevez Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Mesdames et Messieurs les Échevin(e)s mes meilleures salutations.



*Agnes Cadrobbi*

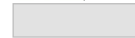
Agnes Cadrobbi

De:  
Envoyé:  
À:



Objet:  
Pièces jointes:

Mesdames, Messieurs,  
Veuillez trouver ci-joint ma réponse à la RIP organisée par la société New Wind le 6 septembre dernier.  
Merci de m'envoyer un accusé de réception.  
Bien à vous,



1

Ville de Thuin  
22 SEP. 2023  
38, grand Rue  
6530 THUIN

gilles, monsieur

L'ancienne méthode du hachement (Tentogimath) est une technique éprouvée, sauf qu'ici à quelques heures près le territoire Eco-Socio-économique et Technique est le même; on reprend les cartes et on les fait de l'autre côté de la route Ragnies (Village classé) et Thies.

Depuis le début du siècle dernier (Témoignage direct d'un de nos plus vieux patients) tout ce qui berge à flammes ou à pailles passe le fond du R. du R. depuis l'ancien bois de Thies et bois des Ragnies en recoupant le N53 juste entre Thuillies et Ragnies vers le marais de l'ancien terrain et tout son fleuve.

Vous savez bien compris, il s'agit d'un corridor migratoire Est-Ouest majeur dont les Turbulences (Mozelle) pèsent de façon majeure (Cognac - Grues - France etc...) la flore en la que le grand gâble (Château de Sargis - même l'ancien) croissages pèsent.

De façon plus pragmatique, la cône de Turbulences brutes de façon préventive tout l'écosystème agricole et humain. Plus personnellement en particulier ripolierement de la R. du R. pour me rendre chez des patients à Thuillies (Donstienne) même la

- Collège Communal de THUIN  
Grand Rue, 35  
6530 THUIN
- Collège Communal de Beaumont  
Grand Vieux, 11  
6500 BEAUMONT
- Collège Communal de MERBES-LE-CHÂTEAU  
Rue St Martin, 71  
6567 MERBES-LE-CHÂTEAU
- Collège Communal de LOBBES  
Rue du Port, 1  
6540 LOBBES
- Collège communal d'ERQUELUNNES  
Rue Albert 1<sup>er</sup> 51  
6560 ERQUELUNNES
- Collège communal d'HAM-SUR-HEURE  
Chemin d'Outre-Heure, 20  
6120 HAM-SUR-HEURE
- Collège communal de WALCOURT  
Place de l'Hôtel de Ville 3-5  
5500 WALCOURT

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur les territoires de Ragnies/Donstienne/Thuillies.

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Né niant ni l'utilité ni la nécessité de recourir aux énergies vertes et renouvelables, je me permets d'exprimer ici ma totale désapprobation à l'égard des projets éoliens envisagés dans la région de Ragnies-Donstienne-Thuillies.

Je pense, en effet, que ceux-ci n'ont plus d'intérêt dans de telles zones dédiées à l'agriculture de haute qualité, à l'habitat rural, aux loisirs et touranes verts et au repos. Les gens qui choisissent de vivre ici le font par souci de leur santé et d'une importante qualité de vie.

En plus des nuisances reconnues à de telles implantations (perturbations à la faune, à la flore, à la qualité de l'air, de la terre et au final à la santé humaine), je voudrais attirer votre attention sur quelques points essentiels posant questions.

- Qu'en est-il des nuisances électromagnétiques résultant des modifications du réseau nécessaires au transport de l'électricité produite? J'attends de vous un audit complet des effets sur la santé humaine tenant compte des attributions des paramètres sanguins et de l'influence sur les problèmes nerveux, cardiaques et reproducteur.
- En ce qui concerne l'aspect paysager et le cadre de vie de la région, je me permets de vous demander une étude complète et approfondie à 360° sur les dégradations héritées aux paysages uniques de notre région traditionnelle sans oublier les commerces avoisinants, ainsi qu'une évaluation précise de la perte de valeur du patrimoine immobilier de notre région (habitat, monuments, loisirs, promeneurs...) due à ce projet d'implantations.

En raison de la situation actuelle de la dégradation générale des cadres de vie, nous devons cesser de porter atteinte à notre environnement. Au contraire, il est impératif de mettre en œuvre sa protection et sa restauration. Il y a de la vie de nos enfants.

Je vous remercie pour votre attention et vous salue cordialement.

*[Signature]*

haut; l'effet stroboscopique des lumières signifiant sans position au contact des tripes de joueurs (Jeux à l'épée)

La fête détermine une des stations pleines d'objets à l'entrée d'un des plus beaux villages de wallonie pour un golf superbe (vous savez les belles vues!) et une architecture splendide sans du plus beaux effet sur le plan Touristique

Avec mes respects mais trop d'opposition la plus forte à ce projet.



Ragnies, 19 septembre 2023

Administration Communale de Thuin  
Service Environnement  
6530 Thuin.

Copie : New Wind SPRL

Avenue des Dessus-de-Lives 2  
5101 Loyers  
idumont@elawan.be

Objet : demande d'informations complémentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 pour le projet d'implantation de 4 éoliennes sur Ragnies-Thuillies-Donstienne.

Monsieur,

Suite à votre RIP qui ne m'a pas convaincu par vos manques de réponses aux nombreuses questions, je souhaite que vous m'apportiez les réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les effets et impacts sur la santé dus au brassage de l'air par les pales des éoliennes sur la dispersion des produits phyto-pharmaceutiques pulvérisés par les agriculteurs (sachant qu'il s'agit de fongicides, d'herbicides et d'insecticides, pour la plupart étant très volatiles. Il en est de même pour les engrais liquides) ?
- D'après le promoteur, l'étude du sol n'a pas été réalisée. Comment peut-on envisager de telles constructions sans avoir fait cette étude au préalable ? Il est évident que celle-ci doit être réalisée avant un projet ! Je demande qu'une étude du sol soit réalisée avant le dépôt de votre projet.
- Étant une région reprise sur la carte des zones sismiques de Belgique, je souhaite une étude sur ce risque non négligeable (voici le lien : [https://seismologie.be/img/faq/Belgium\\_seismotectonics.png](https://seismologie.be/img/faq/Belgium_seismotectonics.png)).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir mes salutations.

Ville de Thuin  
22 SEP. 2023  
38, grand Rue  
6530 THUIN

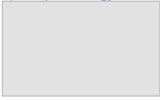


De:
Envoyé:
À:
Cc:
Objet:
Pièces jointes:
Importance: Haute

Mesdames ,Messieurs les Bourgmestres et Echevin(e)s des entités de Beaumont,Walcourt,Thuin,Lobbès, Erqueleines, Merbes-leChateau, Ham-sur-Heure

Veuillez trouver en annexe notre courrier de refus catégorique du projet éolien présenté lors de la R.I.P. du 6 septembre 2023 à Ragnies.

B-à-V



Leugnies, le 20 septembre 2023

Collège Communal de Beaumont
Grand Place 11 à 6500 Beaumont

- cc Collège Communal de Thuin
Rue Grande 36 – 6530 Thuin
Collège Communal de Lobbès
rue du pont,1 à
6540 LOBBES
Collège Communal de Walcourt
Place de l'hôtel de ville 3-5 à 5650 Walcourt
Collège Communal d'Erqueleines
Rue Albert 1-, 51 à 6560 Erqueleines
Collège Communal de Merbes-Le-Château
Rue St Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château
Collège Communal d'Ham-Sur-Heure
Chemin d'Oultre-Heure,20 à 6120 Ham-S/Heure
Cc NEW WIND
Av. des Dessus-de-lives,2 à 5101 NAMUR
d.limon@newwind.be

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur la plaine de Ragnies/Thuillies/Donstienne – R.I.P. du 6 septembre 2023 à Ragnies

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

Mesdames et Messieurs les échevins,

Par la présente, je marque mon refus catégorique au projet éolien envisagé

D'une part, c'est avec regret que je déplore la « légèreté » pour ne pas dire le « mépris » témoigné par le promoteur du projet lors de la R.I.P du 6 septembre 2023 :

- 1 seule page recto/verso renvoyant vers des sites internet (pas de documentation papier minimum)
Présentation de slides sur d'autres projets totalement différents de la zone envisagée
Ref. faite à l'étude d'incidences de 2018 soit antérieure à 5 années !

D'autre part, vous trouverez ci-après une liste non exhaustive d'arguments appuyant mon refus : et vous développez ci-après mes arguments et demandes de devoirs d'enquêtes complémentaires.

Nuisances santé :

Les éoliennes sont responsables de nuisances sonores et produisent des sons de basses fréquences mais aussi des infrasons inaudibles par l'oreille humaine car inférieurs à 20 HZ

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé :

La réalité d'un syndrome des éoliennes existe bel et bien (Cfr arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse) ce syndrome entraîne une altération grave de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue.

Le syndrome des éoliennes est une maladie non reconnue comme telle, mais qui impacte les personnes vivant à proximité

Demande de devoir d'enquête complémentaire : étude médicale approfondie sur le long terme des effets induits par les éoliennes sur l'Homme

Impact patrimoine immobilier :

Cet arrêt de la Cour d'appel de Toulouse a également reconnu la dévalorisation immobilière du bien du plaignant

Demande de devoir étude complémentaire sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par min. 3 experts indépendants

Impacts sur les animaux :

Modification du taux de cortisol, qualité de la viande produite, production de lait, ravages causés aux abeilles et à la production de miel, fausses-couches dans les élevages

Demande : Devoir d'enquête complémentaire : étude sanitaire sur le long terme sur l'émission des nuisances sonores, sons de basses fréquences, mais aussi infrasons

Étude qui portera sur les animaux de toutes catégories

Point de vue ornithologique : région qui abrite des espèces appartenant à la liste rouge des oiseaux menacés en Wallonie : Milan Royal, Milan Noir,

cigognes noires, cigognes blanches, buses variables, perdrix grise elle-même bioindicatrice de la santé environnementale de la plaine

Territoire de chasse et de nourrissage des chauves-souris, cfr rapport Natagora

Relevons aussi l'implantation d'éoliennes est en contradiction avec les mesures agro-environnementales (MAE) mises en place et financées par la Région Wallonne

Mais aussi en contradiction avec la Directive européenne de protection de la biodiversité (stratégie de l'UE à l'horizon 2030)

Pollution atmosphérique

Et approche des mécanismes de l'érosion éolienne :

Il existe trois modes différents d'entraînement des particules : la saltation, la reptation en surface et la suspension

Le vent déplace les particules très fines et très légères beaucoup plus rapidement que les grosses

La quantité de poussière transportée puis déposée par le vent peut être grande mais elle passe inaperçue et sous-estimée parce qu'elle est largement disséminée sur le sol : une couche de quelques dixièmes de mm de poussière répandue sur une surface de plusieurs milliers de km2 représente un tonnage considérable

Demande de devoir d'analyse complémentaire : calcul des charges en particules du vent en fonction de la vitesse et du régime des vents, natures des particules, vitesse de déplacement, nature des sols rencontrés

D'autre part, les pales faites en fibre de verre ou en fibre de carbone avec de l'époxy ne sont à l'heure actuelle pas recyclables. Tous les essais présentés comme une solution au recyclage des pales sont à ce jour des échecs avérés pour une solution de dimension industrielle. Nous vous demandons par conséquent de fournir un certificat délivré par un organisme de contrôle agréé Belge attestant que les pales de vos machines ne contiennent pas de bisphénol A ou BPA

La production de ciment est quant à elle polluante : voir production nécessaire de ciment de haute densité tant pour le socle que pour la masse d'inertie ou les pieux

Demande : de devoir d'analyse complémentaire sur l'impact environnemental de la production des différents composants (aériens/souterrains) de l'éolienne

Environnement et qualité de l'air

Toute éolienne qui est située dans un environnement contenant des particules abrasives comme la pluie, la neige, la grêle, la poussière ou les insectes est sujette à l'érosion

La plupart des revêtements anti-érosion installés n'ont qu'une capacité limitée à supporter les conditions extrêmes

Des milliers d'hectares agricoles deviennent peu à peu stériles autour des fermes éoliennes, par le rayonnement dans le sol, par la modification de l'écosystème souterrain, et par l'effet de ventilation qui les assèche et introduit de nouvelles érosions.

Effet de sillage et détérioration de la qualité de l'air par brassage de flux laminaires aériens et utilisations massives de pesticides

**Demande :** Devoir d'enquête complémentaire : étude sur l'effet de sillage compte tenu des utilisations des pesticides des agriculteurs rayonnement de .....kms

#### **Point de vue énergétique :**

Les zones rurales sont quasi auto-suffisantes en production photovoltaïques et le deviendront certainement lorsque la Région Wallonne mettra enfin en application les Arrêtés et les Décrets concernant les CEC et les CER ainsi que les modalités de subvention. Ces modèles de CEC et de CER fonctionnent avec grand succès en Flandre depuis leur décret du 3/12/21 et à Bruxelles depuis leur décret du 03/09/22

**Demande** devoir d'enquête complémentaire sur la nécessité d'installer dans les régions rurales de la Wallonie autant de champs d'éoliennes pour la consommation locale/wallonne

Quid de la capacité d'absorption de la production éolienne combinée à la production photovoltaïque alors que la sous station prévue dans ce projet devra déjà accueillir des projets en cours et que pire encore, la ligne Haute Tension ne pourra pas évacuer l'injection supplémentaire étant donné que ELIA aura d'autres priorités budgétaires dont entre-autre la boucle du HAINAUT ????

#### **Demande de documents à ELIA détaillant le planning et le**

**budget** engendrés pour les mises à niveau des sous-stations ainsi que la réalisation des nouvelles lignes HT, 150KV nécessaires à l'évacuation hors de la région des puissances injectées par l'ensemble des projets déjà connus cumulée à l'injection de la puissance des P.V.

Pour crédibiliser l'intérêt de l'implantation de l'ensemble de tous les parcs éoliens à venir et existant en Thudinie et dans le Sud Hainaut, il est impératif que CSD présente un document d'ELIA reprenant l'ensemble des pertes en ligne consommées dans le Transport de toute cette énergie jusque CHARLEROI et sa périphérie immédiate.

Le projet que vous présentez est basé sur la cartographie d'implantation des futures éoliennes datant de 2013 et dès lors que la carte d'implantation a été retirée du Plan Éolien par les ministres Henry (Aménagement du Territoire) et Nollet (Energie) en date du 04/12/2013. Ce plan n'a plus aucune valeur d'autant que l'ensemble du dit projet n'a fait l'objet d'aucune parution par voie d'Arrêté ou de Décret.

4

Nous invitons les promoteurs à rechercher d'autres endroits parmi les centaines d'hectares de sites industriels en friche en Wallonie ou à proximité des gros consommateurs industriels qui pourraient en faire bon usage comme cela se fait en Flandre où la quasi-totalité des éoliennes sont situées à proximité des zones industrielles depuis 20 ans. En Wallonie le CODT organise aussi l'implantation des éoliennes dans ce sens mais des dérogations sont quasi systématiquement données sous la pression de divers lobby.

A titre d'exemple, au cours de la crise énergétique 2022-2023, le Directeur Général de APERAM (ex Carlam & Carinox Châtelain) a déclaré être désolé de devoir mettre l'outil à l'arrêt à cause du coût exorbitant de l'électricité. Dans le même temps, Arcelormittal GENT n'avait aucun souci grâce à la présence sur son site de 3 parcs éoliens STORM lui fournissant de l'électricité à prix fixe avec des machines de 6MW. Ceci n'est qu'un exemple parmi des centaines.

#### **Impact visuel environnemental**

Effet d'encerclement de la région de Beaumont et à terme de la plaine de la Thudinie avec à terme fermeture de la « respiration paysagère visuelle et environnementale »

**Nous attendons de votre part une confirmation écrite d'abandon de ce projet afin de stopper la dictature urbaine sur les régions rurales.** S'il est d'usage de parler de phénomène NIMBY pour les implantations d'éoliennes en zone rurale, il y a erreur. Ce sont les grandes villes qui sont représentées tous partis confondus par un grand nombre d'élus à tous les étages supérieurs des pouvoirs exécutifs ou parlementaires qui n'en veulent pas dans leur zone d'électeurs et qui renvoient le problème dans les zones rurales où il y a peu ou pas d'élus

#### **Coût du démantèlement :**

Cfr les études comparatives réalisées sur le coût du démantèlement et la provision demandée au promoteur (min. Coût réel 4 fois supérieur à la provision)

Cela reste dérisoire : uniquement pour l'enlèvement de l'éolienne et de ses fondations, il faut prévoir entre 100.000 et 120.000 euros. En y intégrant le coût industriel (du démantèlement et recyclage), cela représente 400.000 euros et en cas de faillite de l'exploitant, c'est l'Etat et donc le contribuable qui se retrouvera avec ces éoliennes sur les bras".

**Demande** : devoir complémentaire : calcul du coût réel du démantèlement compte tenu des difficultés de recyclage des matériaux.

Un devis disponible dans un dossier d'enquête publique mentionne clairement un coût de démantèlement d'une machine de 2MW évalué en 2014 par la société de démolition Cardem à 413700 € pour la société

5

NORDEX avec conservation du socle en béton ce qui est en réalité la pièce la plus compliquée à supprimer

**Autre devoir d'enquête complémentaire :** le coût réel de la fabrication, de l'entretien et du démantèlement d'une éolienne

Remarque : le démantèlement prévu dans les conventions signées avec les propriétaires fonciers des parcelles concernées ne portera que sur la partie aérienne et la masse d'inertie dont les dimensions sont à fournir de même que la densité du béton nécessaire.

Toutefois rappelons qu'un socle de béton et / ou des pieux sont également nécessaires au pieds de chaque éolienne, et ceci en ciment de haute densité ! On est en droit de supposer que des essais de sols ont déjà été réalisés et que vous connaissez déjà le type et le dimensionnement approprié aux machines que vous souhaitez installer. **L'étude d'incidence devra à tout le moins fournir tous les éléments des calculs de dimensionnements des différents éléments constituant l'ensemble machine-socle avec des côtes pour chaque élément ainsi qu'une description détaillée de la composition de chaque élément.**

#### **Position de la Wallonie sur le démantèlement :**

25 février 2021 - Arrêté du Gouvernement wallon portant conditions sectorielles relatives aux parcs d'éoliennes d'une puissance totale supérieure ou égale à 0,5 MW et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à l'étude d'incidences, des installations et activités classées ou des installations ou des activités présentant un risque pour le sol (M.B. 27.04.2021).

#### **CHAPITRE VII. - Remise en état**

Lorsque l'éolienne est implantée dans une zone agricole, la couche arable en surface visée à l'alinéa 1er doit permettre l'exploitation agricole dans de bonnes conditions agronomiques.

**Art. 36.** Une sûreté est fournie pour toute exploitation d'un parc d'éoliennes.

Afin de fixer le montant de la sûreté, l'exploitant joint à sa demande de permis une estimation du coût de démantèlement par machine, compte tenu des obligations de remise en état des lieux et de remblaiement visé aux articles 34 et 35. Une révision du montant de la sûreté par l'autorité compétente peut avoir lieu lors de la détermination et de la communication du modèle d'éolienne mis en œuvre par l'exploitant.

Le Ministre peut fixer les modalités d'estimation du montant de la sûreté et de sa révision.

Cette estimation ne préjudicie pas à la faculté de l'autorité compétente de réviser le montant du cautionnement, sur base de l'avis préalable des services du Département des Sols et des Déchets du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

6

Le Gouvernement Wallon est le seul à admettre que l'on peut laisser les pieux. Imaginons le nombre de milliers de pieux qui subsisteront dans le sol après la phase de Repowering qui est inévitable et se reproduira à nouveau d'ici 25 ou 30 ans.

A titre d'exemple, la France et nos autres pays voisins ont adopté un texte beaucoup plus contraignant pour les multinationales de l'éolien.

Voici le texte français.

*Arrêté du 22 juin 2020 augmentant les obligations des exploitants d'éoliennes dans le domaine du démantèlement et du recyclage de celles-ci au moment de leur fin de vie.*

**ART 20** prévoit toutes les mesures à prendre pour le recyclage des déchets et la remise en état du site d'implantation avec en particulier l'excavation intégrale du socle de l'éolienne

Comment une directive Européenne peut-elle être à ce point différente après transposition dans le droit de deux pays ou région contigus qui parlent la même langue ?

La différence entre les 2 réglementations est interpellante.

Fallait-il laisser l'Aménagement du territoire à Mr. HENRY après l'échec retentissant de son Cadre de référence relatif au grand éolien en Wallonie en 2013 ? Poser la question, c'est y répondre : Certes cet ingénieur civil de formation et ex-président de la FEF était une bonne pioche électorale, mais son parcours ininterrompu dans la sphère politique à des postes divers depuis 1999 ne lui confère ni le statut ni la capacité de vision et d'analyse d'un manager de grand projet industriel. Hors c'est bien de cela que l'on parle dans un projet global qui englobe la production énergétique décentralisée, son transport et sa redistribution.

Ceci explique peut-être la différence entre les réglementations et mérite une interpellation de la Cour de Justice Européenne par les communes qui doivent défendre les intérêts de leurs citoyens et le préjudice irréparable de pollution massive et dispersée des zones rurales de Wallonie par des socles ou des pieux laissés en héritage pour l'éternité.

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres et Echevin(e)s des communes concernées, nous attendons de votre part une lecture attentive de ces quelques considérations et un signal fort par une action commune et concertée pour mettre fin à cette colonisation injuste et inique de nos entités rurales car nous avons déjà largement rempli notre part.

Au plaisir de vous lire.

B-à-V

7